

Libéralisation de l'école : comment on lutte ?!

JEUDI 30 ET VENDREDI 31 MARS 2023 À VALENCE

Mise en concurrence des établissements, soumission de l'enseignement au patronat : la logique libérale managériale progresse fortement dans l'Education nationale.

Ce stage vous proposer d'analyser collectivement ce mouvement de fond, et de réfléchir collectivement aux moyens de lutter contre.

au programme :

- intervention de Francis Vergne sur l'historique & l'analyse du mouvement de libéralisation
- ateliers de réflexions thématiques : la gestion par l'évaluation, la fin des REP, l'école inclusive, l'école numérique, la gestion par projet, le patronat dans l'école,...
- intervention, suivie d'un forum ouvert, pour construire ensemble des moyens de lutter

+ des moments informels pour faire connaissance, échanger, débattre...

Face à l'isolement quotidien dans les établissements et face à l'administration, c'est un moment de rencontres, d'outillage collectif.

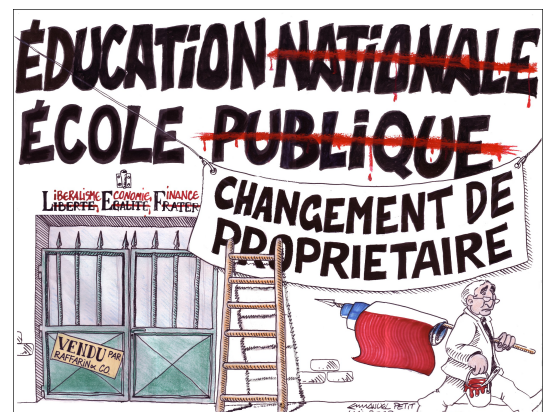


INTERVENTION DE F. VERGNE

Les journées de formation syndicale sont un droit !

Tous les salarié.es ont le droit à 12 jours / an et c'est compté comme du temps travaillé, donc payé !

Ce serait dommage de s'en priver !



syndiqué.e ou non, précaire ou titulaire, de la Drome ou d'ailleurs : inscrivez-vous !

Mise en concurrence des établissements, soumission de l'enseignement au patronat,... : la logique libérale managériale progresse fortement dans l'Education nationale.

Ce stage a pour but d'analyser collectivement ce mouvement de fond, et de réfléchir collectivement aux moyens de lutter contre.

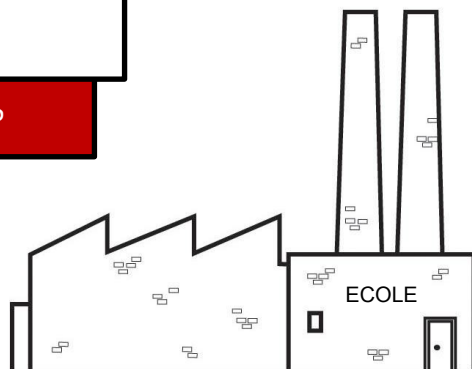
L'éducation nationale broie ses personnels, multiplie les types de contrats, tout en étant de plus en plus privatisée ! Seule une réflexion et une action collectives nous permettront d'organiser nos luttes.

Envoyez votre demande de congé pour formation syndicale par la voie hiérarchique mardi 28 février dernier délai !
modèle de lettre ci-dessous

COMMENT ?

Valence
(Maison des syndicats)

OÙ ?



QUAND ?

jeudi 30 mars 2023 (9h00-17h00)
vendredi 31 mars 2023 (9h00-17h00)

modèle pour s'inscrire au stage :
Personnel enseignant titulaire

modèle pour s'inscrire au stage :
Personnel non-titulaire (sous contrat)

lieu, date
Mme. la Rectrice, s/c du chef d'établissement
/ M./Mme. le/la DASEN, s/c M./Mme l'IEN de...

lieu, date
à votre employeur
(= la personne qui a signé votre contrat)

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande a bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'1 jour / de 2 jours (selon besoin dans votre emploi du temps, et votre choix), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les 30-31 mars 2023, à Valence, stage déclaré sous l'égide du Centre de Formation de Fédération Syndicale Unitaire (organisme agréé).

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande a bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'1 jour / de 2 jours (selon besoin dans votre emploi du temps, et votre choix), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les 30-31 mars 2023, à Valence, stage déclaré sous l'égide du Centre de Formation de Fédération Syndicale Unitaire (organisme agréé).

signature :

signature :

QUOI FAIRE ?

Dès que tu as déposé ta demande de congé, remplis le formulaire [ici](https://framaforms.org/inscription-stage-intersyndical-des-30-et-31-mars-2023-1675259147) :

<https://framaforms.org/inscription-stage-intersyndical-des-30-et-31-mars-2023-1675259147>

pour nous donner toutes les infos d'organisation.

INFOS 📄:

possibilité de manger ensemble (sur réservation) les midis

(pour les adhérents : voir avec ton syndicat d'éventuelles modalités de remboursement)

BON A SAVOIR :

Si tu n'as pas de réponse 15 jours avant le stage, ta demande est acceptée.